

LA MISSION DANS LES
CONSTITUTIONS DE LA C . J . M .

Père Higinio Lopera E, eudiste

Les Pères Pierre Drouin, Alvaro Torres et Jacques Venard ont élaboré trois études intéressantes sur la MISSION dans nos Constitutions.

La synthèse que nous présentons à la Grande Famille servira de cadre théorique aux diverses expériences missionnaires évoquées dans ce numéro des CAHIERS EUDISTES.

I. POINT DE DÉPART

Selon les Constitutions, la Mission de la C.J.M. se situe dans le cadre de l'Église missionnaire.

Le vocabulaire, dans son ensemble, est nouveau, dynamique; il invite à la créativité.

Avant de l'analyser, il convient de partir du concept de Mission.

a) Dans la Bible

Le mot Mission signifie "envoi"; il nous fait penser en premier lieu au fait que des personnes sont choisies par Dieu et reçoivent de lui une tâche spéciale: les prophètes sont appelés "envoyés de Dieu"; Israël a une Mission à l'égard des nations; le Serviteur Messie est "envoyé".

A son tour Jésus envoie ses disciples: "Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie" (Jn 20,21); "Allez, enseignez..." (Mt 28,19). Les Douze sont envoyés, d'où leur titre d "'apôtres" (du verbe grec qui signifie "envoyer"). Envoyés où? dans quel but?... À la vigne, à la moisson, comme des pêcheurs d'hommes, comme des brebis au milieu de loups, pour annoncer le Royaume. La Mission trouve avec Paul une définition claire: vers les nations pour annoncer l'Évangile.

Le sens semble donc précis: les prophètes de l'A.T. étaient envoyés pour convertir les membres du peuple de Dieu. Les envoyés du N.T. le sont pour annoncer l'Évangile là où il n'est pas encore connu, pour planter l'Église...

b) Dans l'histoire de l'Église

A partir du moment où l'on considéra que les peuples étaient évangélisés et baptisés, que les "chrétientés" étaient constituées, le mot Mission fut réservé à ce que nous appelons les "Missions à l'extérieur", avec tout le prestige qui entoure ces expéditions héroïques, souvent couronnées par le martyre.

Ensuite, par analogie, le mot Mission fut employé pour désigner l'évangélisation des populations baptisées qui n'ont ni la connaissance ni la pratique de leur foi. On parle, en ce sens, des Missions de saint Vincent de Paul ou de saint Jean Eudes, des "prêtres de la Mission", de la "vieille Mission", et Jean Eudes fait suivre sa signature de ces mots: "prêtre missionnaire".

On distingue alors: la "pastorale", comme entretien de la vie chrétienne, et la "Mission", comme première annonce de l'Évangile, ou comme nouvelle évangélisation. Mais quand on emploie l'expression "pastorale missionnaire", nous sommes en pleine confusion.

c) Aujourd'hui

Actuellement nous avons pris conscience de ce qu'un pays en apparence chrétien peut être un "pays de Mission". Tel est le sens de l'ouvrage de l'Abbé Godin "France pays de mission?". Nous découvrons que dans nos pays, que l'on dit chrétiens, de nombreuses régions, et surtout des milieux sociaux (le monde ouvrier, le monde des techniciens, des scientifiques, la jeunesse, etc.) ne sont pas évangélisés.

Depuis Vatican II nous y voyons plus clair: une Église minoritaire se trouve au sein d'un vaste monde à évangéliser. De là vient le renouveau du terme de "Mission". et la conviction qu'il faut vivre la Mission dans tous les secteurs de l'Église.

Cela étant dit, nous pouvons considérer le vocabulaire de nos Constitutions. Les Constitutions de 1927 réservaient le terme de "Mission" aux "exercices des Missions" et seuls quelques Eudistes prédicateurs se réservaient le titre de "missionnaire eudiste". De plus on parlait d'une oeuvre missionnaire de la Congrégation quand il y avait expatriation vers un pays lointain, même si, comme la Colombie, celui-ci comptait 95% de baptisés.

Les nouvelles Constitutions de 1969 et plus encore celles de 1983 ont reconnu dans le charisme que saint Jean Eudes a transmis à ses fils un appel à la Mission, c'est-à-dire à la première annonce de l'Évangile, non pas en vue de soutenir la foi et la charité de communautés déjà rassemblées et croyantes, mais pour élargir le cercle des disciples du Christ en implantant l'Église là où elle n'existe pas encore.

Cela est vrai d'une manière générale; car, si nous analysons les Constitutions, nous y verrons que la Mission doit être vécue également à l'intérieur même de la Congrégation.

II. LE VOCABULAIRE

Nous pouvons regrouper ici tout un vocabulaire qui se rapporte au concept, au contenu et à la pratique même de la Mission. Une lecture suivie des Constitutions nous permet de découvrir ce vocabulaire:

Travailler au renouvellement de la foi dans le Peuple de Dieu, telle est l'action des Eudistes, ouvriers de l'évangélisation (nE 2).

Être remplis de la grâce divine pour la communiquer aux autres (nE 3).

Faire vivre et régner Jésus de plus en plus (nE 9).

Collaborer à l'oeuvre de l'évangélisation et à la formation de bons ouvriers de l'Évangile (nE 10).

Collaborer au plan de salut de Dieu, s'engager à la suite de Jésus Christ, afin de "rassembler dans l'unité tous les enfants de Dieu dispersés (Jn 11, 52)" (nE 11) .

Se rassembler en communauté fraternelle, à la manière des Apôtres, et mettre sa joie à "faire vivre et régner" le Christ au coeur du monde (nE 12).

Participer à la mission de l'Église en annonçant "la Bonne Nouvelle aux pauvres, la délivrance aux captifs, la guérison aux aveugles et la libération aux opprimés (Lc 4,18)" (nE 13).

Ouvrir, avec audace, des voies nouvelles pour faire grandir le Royaume de Jésus (nE 14).

Être des témoins fidèles de l'Alliance conclue avec Dieu par le baptême (no 15).
Être solidairement responsables de la Mission (nn. 16, 17).
Développer les qualités qui favorisent la vie et le travail en commun (nE 19).
Vivre en communion avec l'Église particulière (nE 20).
Porter le souci de la catholicité dans l'Église où l'on travaille (nE 21).
Travailler à l'annonce de l'Évangile et au renouvellement de la foi (no 23).
Accorder une importance particulière aux tâches qui permettent de mieux participer à l'évangélisation, en faisant connaître "Jésus lui-même, Évangile de Dieu" (n° 24).
Accepter de prêter sa voix aux sans-voix, en se mettant à l'écoute des plus pauvres; promouvoir entre les hommes un partage plus juste et fraternel des biens de ce monde; être conscients que l'Évangile a le pouvoir de réaliser la libération intégrale des hommes (n° 25).
Avoir le regard de Jésus et son attitude miséricordieuse (n° 26). Annoncer la force de l'Évangile au coeur des joies et des espoirs, des souffrances et des angoisses des peuples où l'on vit (n°27).
Rendre évangélisatrices les communautés dont on est responsable et les ouvrir à l'action transformante de l'Esprit Saint (n° 28). Vivre la Mission en orientant l'oeuvre d'évangélisation vers le rassemblement des hommes en Église (n° 29).
Annoncer pleinement Jésus Sauveur (n° 51).
Rendre grâce pour l'appel à suivre le Christ qui veut continuer en chacun sa vie et sa mission (n° 60).
Comprendre et assimiler les cultures des peuples (n° 80).

Que penser de ce vocabulaire en général?

En réalité, il fournit des éléments nouveaux pour considérer notre Mission au sein de l'Église. Il comporte sûrement des lacunes, car les Constitutions ne sont pas un traité sur la Mission. Par exemple, au n° 68, qui est important par son contenu et qui traite de la pastorale des vocations, il faudrait mentionner l'appel missionnaire. On peut dire la même chose des nn. 144 et 145, qui décrivent le rôle d'animateur du supérieur général: il y manque une allusion explicite à la Mission.

Ce vocabulaire puise son inspiration dans:

- la Sainte Écriture: la Mission consiste à évangéliser, à annoncer l'Évangile. le Royaume de Dieu, le rassemblement des hommes en Église;
- la tradition eudiste: la Mission consiste à faire vivre et régner Jésus;
- les préoccupations actuelles: la Mission s'exprime dans un langage qui veut traduire l'action fondamentale de l'Évangile comme Royaume de Dieu: le partage plus juste, la libération, la voix du pauvre...

Ces divers éléments du vocabulaire nous invitent à tout orienter vers la Mission (et non vers les "missions" au sens étroit du terme). Cependant, à la lecture des Constitutions, quelle image nous faisons-nous de la Congrégation?... celle d'une famille de bons prêtres ou celle d'une équipe de missionnaires ardents? Cette question est très importante de nos jours, parce que le missionnaire n'est pas seulement celui qui part pour des régions lointaines; c'est aussi celui qui s'aventure dans les terres inconnues de l'incroyance pour y annoncer Jésus Christ. l'intérieur de chacun de nous, il peut y avoir des zones d'incroyance.

Voyons dans quelle mesure la suite nous permettra de répondre à cette question.

La notion de Mission qui apparaît à grands traits à travers le vocabulaire peut être

précisée un peu plus par l'examen des points suivants:

III. L'ORIGINE DE LA MISSION

La Mission tire son origine de Celui qui envoie. Les Constitutions nous invitent à contempler la communion du Père, du Fils et de l'Esprit Saint, avec tout ce que signifie cette contemplation dans notre spiritualité: connaissance et amour- obéissance et fidélité (n° 11). Dans cette contemplation, nous découvrons la Mission qui nous vient du Père et de l'Esprit Saint, dont Jésus Christ devient l'unique médiateur.

Le n° 12 nous fait contempler Jésus Christ et nous invite à nous donner totalement à Lui, comme saint Jean Eudes, afin de trouver les moyens de servir le Christ et son Église.

Le titre de l'article 1 du chapitre II "VIVRE LA MISSION DE L'Église" nous laisse entendre que c'est de l'Église que nous recevons notre mandat. Auparavant il a déjà été question des "appels des évêques" (n° 2) et de la communion avec toute l'Église hiérarchique (n° 8). C'est dans un cadre ecclésial que nous accomplissons notre Mission. Il est important que l'Eudiste se définisse à partir de sa Mission dans l'Église: sa formation, son travail, porteront cette marque ecclésiale si chère à saint Jean Eudes.

La Trinité, l'Église, sont à l'origine de notre Mission, mais aussi la communauté fraternelle qui est, par nature, évangélisatrice et qui invite à la Mission au-delà d'une vision individualiste et d'un pluralisme mal compris; la communauté apostolique et fraternelle conduit à la Mission.

IV. LE BUT DE LA MISSION

Les Constitutions nous présentent, au moyen d'expressions variées, la finalité de la Mission de la Congrégation. Ce sont de grandes lignes d'action qui nous permettent de programmer des objectifs concrets: faire vivre et régner Jésus au coeur du monde et des hommes (nn. 9, 12, 66); faire grandir le Royaume de Jésus (nn. 14, 67); rassembler les enfants de Dieu dispersés (n° 11); accepter de prêter sa voix aux sans-voix, promouvoir entre les hommes un partage plus juste et fraternel, réaliser la libération intégrale des hommes (n° 25); mourir au péché afin de vivre de la vie de Jésus (n° 52); imprégner les cultures de la force de l'Évangile (n° 27); transformer les structures sociales (n° 27)...

V. LE CONTENU DE LA MISSION

Le vocabulaire que nous venons de passer en revue nous indique le contenu de la Mission:

Il s'agit de vivre et d'annoncer le mystère du Christ, Sauveur du monde. Ici apparaissent des expressions très eudistes: "continuer et accomplir en soi la vie de Jésus" (nn. 3, 36), "suivre le chemin tracé par les Apôtres" (n° 1).

Nous annonçons l'amour de Dieu aux hommes (n° 4), la Bonne Nouvelle aux pauvres... le salut (citation de Lc 4,18) (n° 13).

Le contenu de la Mission sera celui de la Parole de Dieu elle-même, d'une Parole qui imprègne la culture et transforme les structures sociales (n° 27), d'une Parole de salut (n° 28a).

Ce contenu est en rapport tant avec le monde des réalités spirituelles - les "fondements" mêmes de la Congrégation sont une annonce de salut (n° 3) - qu'avec le monde concret

de l'homme à qui nous proclamons l'amour de Dieu (n° 4), en paroles et en actes, en aimant les hommes d'une manière très concrète: en connaissant, en comprenant, en assimilant les cultures des peuples et en les imprégnant de salut évangélique (n° 80).

Par conséquent, à tout moment, le contenu de la Mission prend en compte notre condition et la réalité concrète de l'homme.

VI. LES RÉALISATIONS DE LA MISSION

Les Constitutions énumèrent les oeuvres ou moyens divers grâce auxquels la Congrégation mène à bien sa Mission.

Il y a principalement deux grands champs d'activité: "les exercices des Séminaires" et "les exercices des Missions" (nn. 10, 30).

Les modalités revêtues par ces activités doivent correspondre aux besoins de l'Église et du monde en chaque lieu (n° 18), en accordant une importance particulière aux tâches qui permettent de mieux participer à l'évangélisation (n° 24) et qui expriment aussi l'engagement en faveur des pauvres (n° 25).

En ce qui concerne la formation des bons ouvriers de l'Évangile les réalisations peuvent être nombreuses: expériences de renouvellement des ministères de l'Église (n° 31); pastorale des vocations: ministères, vie religieuse, apostolat missionnaire (n° 32); engagements concrets dans les séminaires ou selon les autres modalités de la formation sacerdotale; collaboration à la formation de laïcs en vue des diverses tâches apostoliques (n° 33); communion et partage avec les prêtres (n° 34); pratique généreuse de l'hospitalité à l'égard de tous et en particulier des prêtres (n° 50).

Mais il est encore d'autres manières de réaliser la Mission: la prière comme action apostolique (n° 36), la célébration de la liturgie (n° 38), spécialement de l'Eucharistie, source et sommet de la vie et du ministère (n° 39).

A tout cela il convient d'ajouter le témoignage d'une vie de charité (nn. 15. 48. 51...).

VII. CRITÈRES

Dans l'accomplissement de la Mission, et ses diverses réalisations, nous devons avoir des points de référence, des critères, afin d'évaluer notre activité apostolique et l'authenticité même de nos oeuvres.

Voici, parmi d'autres, quelques-uns de ces critères: Suivre le chemin tracé par les Apôtres (n° 1).

Être animés de l'esprit de Jésus, souverain Prêtre (n° 5). Vivre en communion avec l'Église hiérarchique (nn. 8, 20). Être solidairement responsables de la vie et de l'apostolat de la Congrégation (nn. 16, 20, 35, 63) et donner un témoignage collectif de charité, de pauvreté et de justice sociale (n° 159).

Être attentifs aux besoins de l'Église et du monde en chaque lieu (n° 18), et s'adapter au temps présent (n° 34).

Développer les qualités qui favorisent la vie et le travail en commun (n° 19).

Avoir à coeur le bien de toutes les Églises: catholicité (n° 21). Chercher à connaître, à comprendre et à assimiler les cultures (nn. 27, 80).

Avoir le regard de Jésus et son attitude miséricordieuse (n° 26).

VIII. L'ACCENT EUDISTE

Ces critères doivent avoir un accent eudiste. Notre Mission est essentiellement celle de l'Église, qui est commune à tous les chrétiens. Mais il y a quelque chose de spécifiquement eudiste: l'exemple de saint Jean Eudes (nn. 14, 66); l'usage d'un vocabulaire eudiste: "les exercices des Missions", "les exercices des Séminaires" (ch. II, n° 66); "la Vie et le Royaume de Jésus" (nn. 9, 12, 38, 66); les attitudes contemplatives face à la vie, aux états et mystères du Seigneur que l'on va annoncer (nn. 26, 36, 38, 43...); le profil spirituel typiquement eudiste de l'évangéliste (nn. 52-60).

Les Constitutions sont très cohérentes avec ces critères et avec l'accent eudiste lorsqu'elles traitent soit de la formation en vue de la Mission, soit des structures administratives.

IX. LA FORMATION EN VUE DE LA MISSION

La formation est marquée par le souci d'accomplir fidèlement la Mission de la Congrégation. En fonction de cette aspiration fondamentale, l'objectif de la formation est de mettre des ouvriers qualifiés au service du Peuple de Dieu (nn. 68, 69); toute la formation, dans son ensemble, est orientée vers la Mission (n° 72, RP 72); le désir de la vie apostolique est un critère d'admission à la probation (n° 70); une condition pour être admis à l'incorporation est d'avoir manifesté des aptitudes à l'apostolat en communauté (n° 76); l'incorporation, comme acte d'entrée définitive dans la Congrégation pour le service de l'Église, apparaît au terme de tout un processus de choix et de formation en vue de réaliser la vocation à la sainteté dans une vie apostolique vécue en communauté (n° 75); la formule de l'incorporation parle d'un engagement à l'égard de la Congrégation "pour y servir le Christ et son Église" (n° 78); la Mission et la nécessité de s'y préparer continuellement motivent toute la formation permanente (n° 79); le devoir de connaître les cultures des peuples parmi lesquels on exerce la Mission apparaît comme un élément de cette formation (n° 80).

X. L'IMAGE DE L'EUDISTE ENGAGÉ DANS LA MISSION

Nous pouvons trouver dans les Constitutions toute une image de l'Eudiste tracée dans la perspective de l'engagement missionnaire.

L'Eudiste est un ouvrier de l'évangélisation qui travaille au renouvellement de la foi (n° 2); il s'achemine vers la sainteté à laquelle l'appelle la grâce de son baptême et de son ordination (n° 6); il se rassemble en communauté fraternelle à la manière des Apôtres et il met sa joie à "faire vivre et régner" Jésus au coeur du monde (n° 12); docile à l'Esprit Saint, il participe à la mission de l'Église (n° 13); comme saint Jean Eudes, saisi par l'amour de Jésus, il porte dans son coeur les détresses et les besoins de ses frères et soeurs (n° 14) et il cherche à avoir le regard de Jésus et son attitude miséricordieuse (n° 26); il se veut témoin fidèle de l'Alliance et de la consécration baptismales (nn. 15, 36); il cherche à développer les qualités qui favorisent la vie et le travail en commun: ouverture d'esprit, respect des autres, capacité d'écoute et de dialogue (n° 19); il vit la fraternité, la communion dans une même foi et un même souci apostolique (nn. 22, 35, 62); il vit uni à ses frères dans la prière (nn. 37 à 43), dans la charité, dans le partage (nn. 44 à 51), dans les différentes attitudes qu'implique la suite du Christ: capacité de conversion et de réconciliation, obéissance, humilité, recherche commune de la volonté divine, chasteté vécue comme consécration à la Mission, action de grâce pour se savoir envoyé avec ses frères (nn. 53 à 60).

Tout cet ensemble de qualités et d'attitudes est parfaitement cohérent avec RP 72.

XI. LES DESTINATAIRES DE LA MISSION

Il y a un destinataire général, universel de la Mission: c'est le Peuple de Dieu (nn. 2, 32, 68).

Il y a des destinataires plus spécifiques: ceux qui n'ont pas encore entendu la Parole et ceux qui, après l'avoir entendue, s'en sont éloignés (n° 28a); les pauvres (nn. 25, 26, 27, 50); ceux qui se préparent au presbytérat et aux ministères, les prêtres eux-mêmes (n° 34); ceux qui sont appelés au service de la communauté chrétienne, à la vie religieuse, à l'apostolat missionnaire (n° 32); les communautés elles-mêmes (n° 28a) et les membres de la Congrégation (nn. 45, 63, 64).

Ces éléments fournissent un véritable critère pour découvrir des priorités, pour programmer le travail. Il faut évidemment les considérer aussi à l'intérieur de la Congrégation, même si sur ce point les Constitutions ne sont pas très explicites.

XII. LES STRUCTURES DE SERVICE ET LA MISSION

Une telle conception de la Mission a nécessairement des conséquences sur les structures de service de la Congrégation. La Mission joue un rôle central par rapport aux structures. Celles-ci sont au service de la Mission entendue au sens large: ce sont toutes les tâches effectuées au service de l'évangélisation, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Congrégation.

Lorsque la Congrégation se définit, dans la structure ecclésiale, elle se présente comme une "société de vie apostolique"; cela revient à dire qu'elle trouve dans la Mission sa raison d'être (n° 1). Les niveaux où est vécue la communauté - local, de zone (ou régional), provincial! général - trouvent dans la Mission la justification fondamentale de leurs éléments constitutifs. Nous vivons en commun, non pas seulement pour vivre en commun, mais parce que nous avons une Mission à accomplir. Et cela est vrai à tous les niveaux de l'organisation (nn. 61 à 64).

En ce qui concerne la relation étroite entre les structures et la Mission, nous avons un texte très explicite:

"Les structures de gouvernement et d'animation ont pour but d'aider les membres de la Congrégation à vivre ensemble la Mission et à témoigner en communauté apostolique de l'accueil fait à l'Évangile de Jésus Christ" (n° 83). C'est dans la logique de ce principe que les Constitutions précisent cette relation.

Lorsqu'elle établit son plan de vie communautaire, la communauté tient compte de la Mission comme d'un élément fondamental (n° 89). Dans les structures locales, le supérieur (n° 91b), le conseil local, s'il existe, (n° 90c), l'économe local (n° 92) ont pour tâche importante de faire exécuter ce plan d'activités missionnaires (nn. 89 à 92).

Le supérieur provincial a pour préoccupation principale l'animation spirituelle et apostolique de la province (n° 107) et, solidairement avec le conseil provincial, il est responsable de ses grandes orientations apostoliques (n° 103a). Le supérieur général doit posséder, parmi d'autres qualités, "un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes", ce qu'il manifeste en jouant son rôle d'animateur de la Congrégation dans l'exercice de sa Mission (n° 128).

Au n° 142a on lit un texte que l'on souhaiterait retrouver aussi explicitement chaque fois qu'il est question de structures et de Mission: "fidélité... à la Mission pour laquelle la

Congrégation a été instituée".

L'administration des biens temporels, à tous ses niveaux, est au service de la Mission. On indique également les principes théologiques qui doivent la guider et la manière de les mettre en application (n° 159).

XIII. CONSÉQUENCES

Tous ces éléments que nous venons de passer en revue ont des conséquences importantes pour toute la Congrégation appelée à travailler à la Mission avec créativité et audace.

Ces conséquences existent au niveau de la Congrégation tout entière, comme nous l'avons vu à propos de la dimension fraternelle de la Mission, de l'orientation des structures administratives, de la formation, etc.

Elles existent aussi au niveau de chaque province, qui établit ses priorités en fonction de la Mission. C'est ici que la créativité et l'audace joueront un rôle très important. Actuellement on observe dans chaque province une grande activité de recherche un effort pour "ouvrir des voies nouvelles" en tenant compte de la situation concrète. Le n° 17 consacre le principe du pluralisme pour que chaque province établisse ses priorités, selon les besoins concrets, comme le fit saint Jean Eudes (n° 14). "Les exercices des Missions" et "les exercices des Séminaires" revêtiront des formes diverses dans le contexte de chaque province.

Tout projet devra prendre en considération la réalité des hommes à qui nous sommes envoyés (n° 80).

La Mission est l'axe de cohérence et d'unité de nos Constitutions; et tout ce qui se réalise - les oeuvres, les projets

doit être une application concrète des Constitutions imprégnées d'esprit missionnaire. Les différents articles publiés dans ce numéro des CAHIERS EUDISTES sont le signe évident d'une Congrégation qui recherche de plus en plus son horizon missionnaire, qui découvre ses champs concrets de travail et d'engagement missionnaire, qui prend conscience des multiples secteurs missionnaires de l'Église et du monde où elle doit être présente.

Il semble bien que la Congrégation est en train de découvrir son authentique visage missionnaire: depuis chaque Eudiste et chaque communauté, qui revoient leurs engagements missionnaires, jusqu'au conseil général, qui s'est donné pour objectif de "promouvoir et accompagner l'engagement missionnaire des provinces".